




**Conservatoire du littoral**

**Comité de pilotage du site Natura 2000 littoral cauchois**  
**Juin 2009**

**La mission générale du Conservatoire du littoral**

- Préserver les espaces naturels et les paysages littoraux dans les cantons côtiers et les communes riveraines d'un lac de plus de 1 000 ha
- Intervention foncière : acheter, mais aussi se faire affecter des terrains (Ministère de la Défense, DPM, etc.)
- Mission de propriétaire : préserver et ouvrir au public



**La mission de propriétaire**

Le Conservatoire est propriétaire mais pas gestionnaire. Au quotidien, la gestion est assurée :

- En priorité par la commune
- Par une autre collectivité territoriale (syndicat de communes, départements, régions)
- Par une association ou un établissement public.

En pratique, 90% des sites sont gérés par les collectivités territoriales, en Seine-Maritime, par le Conseil général depuis 2007.

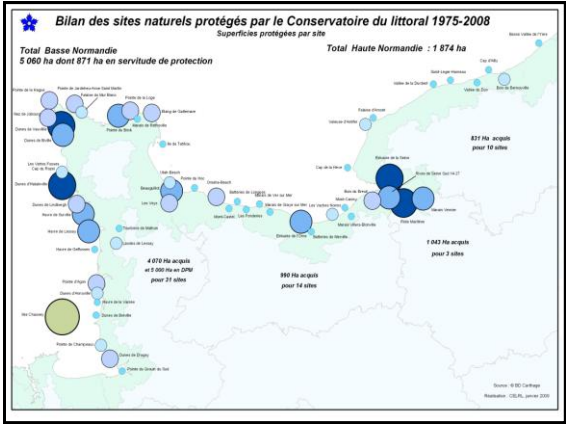
**Le patrimoine du Conservatoire aujourd'hui**

125 000 ha (acquis, affectés et remis en gestion)  
600 ensembles naturels protégés  
1000 kms de linéaire côtier préservé (16 %)



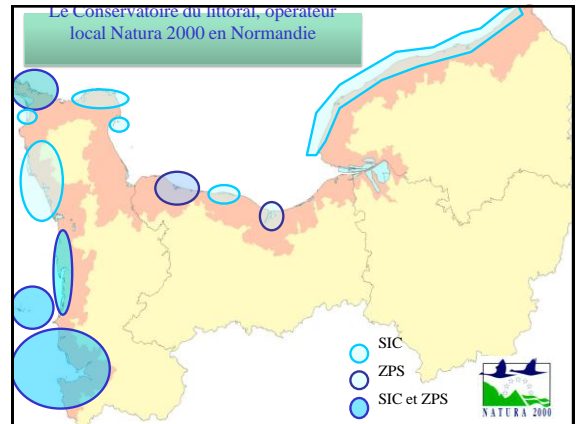
**Le Conservatoire du littoral en Normandie**

12.000 hectares  
54 sites préservés et ouverts au public  
92 kilomètres de linéaire côtier préservés

## L'organisation du Conservatoire du littoral

Établissement public de l'État  
 Conseil d'administration composé pour la moitié  
 d'élus locaux et nationaux  
 Neuf conseils de rivages composés exclusivement  
 d'élus locaux  
 Conseil scientifique



## Le rôle de l'opérateur local

Vérifier la pertinence des limites du site et définir  
 l'état de conservation des habitats.  
 Définir les mesures contractuelles à proposer pour  
 atteindre les objectifs de conservation.  
 Assurer et animer la concertation avec les acteurs  
 locaux.  
 Procéder à la rédaction du document d'objectifs  
 présenté à l'approbation du comité de pilotage.

Elaboration du  
Document d'Objectifs (DocOb)  
du site Natura 2000 FR 2300139 littoral cauchois

---

*Comité de pilotage d'installation  
du 26 juin 2009 – 14h30*

Opérateur :



### Plan de l'intervention

Le périmètre

La démarche de travail

Les enjeux


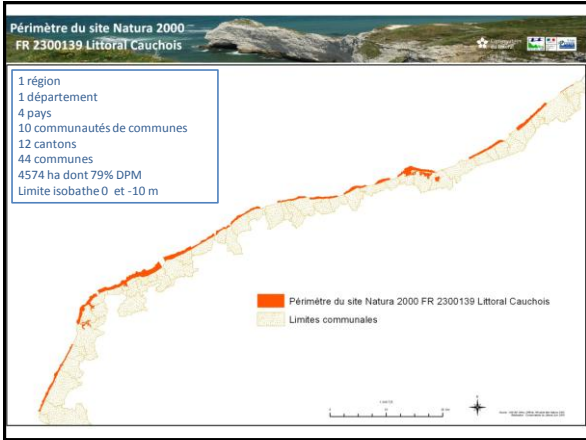
- Le patrimoine naturel
- Les usages

La concertation

Le calendrier de travail



## Le périmètre


## La démarche de travail



### La démarche de travail

Elaboration et rédaction du Document d'Objectifs (DocOb)


2 ans pour  
élaborer,  
rédiger  
et valider  
le DocOb  
= Plan de gestion du site littoral  
cauchois



**La démarche de travail**  
Elaboration et rédaction du Document d'Objectifs (DocOb)

Contenu du DocOb :

- ▶ **Un état des lieux**
  - habitat et espèces (bibliographie, campagne de terrain, cartographie, concertation)
  - activités humaines (bibliographie, concertation)
- ▶ **Réactualisation du périmètre**
- ▶ **Des objectifs de développement durable** (concertation)
- ▶ **Les actions permettant d'atteindre les objectifs** (concertation) :  
en particulier les cahiers des charges des mesures de gestion contractuelles :
  - Contrats Natura 2000
  - Charte Natura 2000

 Conservatoire du littoral    26 juin 2009 – Site Natura 2000 FR2300139 Littoral Cauchois      

**Les enjeux**  
Le patrimoine naturel  
Les usages

 Conservatoire du littoral    26 juin 2009 – Site Natura 2000 FR2300139 Littoral Cauchois      

**Les enjeux**  
Le patrimoine naturel

 Conservatoire du littoral    26 juin 2009 – Site Natura 2000 FR2300139 Littoral Cauchois      

**Le patrimoine naturel**  
Les habitats d'intérêt communautaire  
Les espèces d'intérêt communautaire

 Conservatoire du littoral    26 juin 2009 – Site Natura 2000 FR2300139 Littoral Cauchois      

**Les habitats naturels (Annexe I)**

 Conservatoire du littoral    26 juin 2009 – Site Natura 2000 FR2300139 Littoral Cauchois      

**Définitions**

**Habitat**  
Ensemble composé d'un compartiment stationnel abiotique et d'une communauté d'organismes vivants.  
Habitat d'intérêt communautaire **prioritaire** : en danger de disparition, responsabilité particulière.

**Habitat d'espèce**  
Le ou les milieux nécessaire(s) au maintien de la population d'une espèce animale ou végétale.  
*Exemple, espèce animale* : lieu de reproduction, d'alimentation, lieu de repos...

### Un patrimoine naturel d'intérêt communautaire

Des habitats d'intérêt communautaire prioritaires (\*) - Annexe I



Forêts de ravin à scolopendre\*



Tuilières\*

▶ Tourbières hautes-actives\*

### Un patrimoine naturel d'intérêt communautaire

Des Habitats d'intérêt communautaire - Annexe I -



Récifs



Pelouses aérohalies



### Un patrimoine naturel d'intérêt communautaire

Des Habitats d'intérêt communautaire - Annexe I



Végétation des hauts de cordons de galets



Landes humides et septentrionales à bruyère à quatre angles

- ▶ Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle
- ▶ Landes sèches
- ▶ Hêtraies-Chênaies à Jacinthe des bois, Chênaie à Molinie
- ▶ Végétation des fissures de rochers à chou maritime
- ▶ Pelouses sèches

### Les espèces (Annexe II et IV)



26 juin 2009 - Site Natura 2000 FR2300139 Littoral Cauchois



### Un patrimoine naturel d'intérêt communautaire

Des espèces d'intérêt communautaire - Annexe II et IV

- ▶ Mammifères
  - Chiroptères
  - Mammifères marins
- ▶ Poissons
- ▶ Amphibiens et reptiles
- ▶ Insectes
- ▶ Oiseaux



26 juin 2009 - Site Natura 2000 FR2300139 Littoral Cauchois



### Chiroptères



Grand myotis, *Myotis myotis*



Petit Rhinolophe *Rhinolophus hipposideros*



Grand Rhinolophe *Rhinolophus ferrumequinum*




Barbastelle *Barbastella barbastellus*


Source photographies GMM

## Mammifères marins


Le Grand Dauphin *Tursiops truncatus*




Le Marsouin commun *Phocoena phocoena*



Le Phoque gris *Halichoerus grypus*




Le Phoque veau-marin *Phoca vitulina*




Source Cahier habitats Tome 7 Espèces animales

## Poissons amphihalins

Alose feinte *Alosa falax*

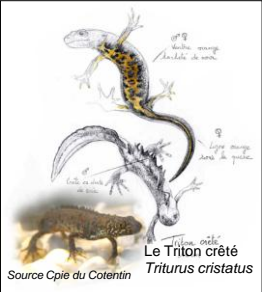


Saumon atlantique *Salmo salar*



Source Cahier habitats Tome 7 Espèces animales

## Amphibiens et reptiles



**Amphibiens**  
 Alyte accoucheur, *Alytes obstetricans*  
 Crapaud calamite, *Bufo calamita*  
 Grenouille agile, *Rana dalmatina*


**Reptiles**  
 Lézard des murailles, *Podarcis muralis*  
 Coronelle lisse, *Coronella austriaca*

Le Triton crêté  
*Triturus cristatus*

Source Cpie du Cotentin

## Insectes

Lucane cerf-volant, *Lucanus cervus*



Source Cahier habitats Tome 7 Espèces animales

## Oiseaux

Le site n'est pas désigné pour la Directive Oiseaux mais il accueille de nombreuses espèces d'oiseaux au cours de leur cycle biologique notamment pour nicher

**Exemples :**

- Faucon pèlerin
- Mouette tridactyle
- Goéland marin
- Goéland brun
- Goéland argenté
- Grand cormoran
- Fulmar boréal
- Cormoran huppé



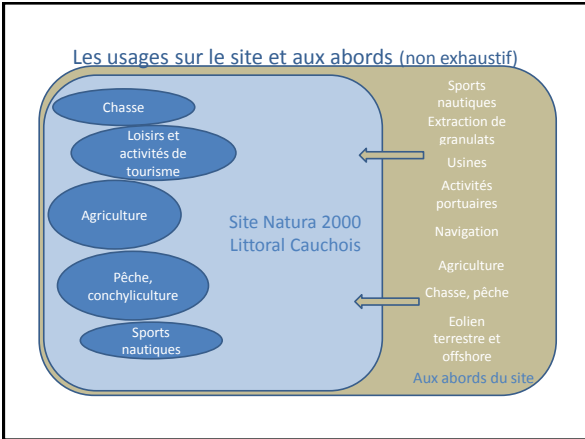


 Conservatoire du littoral    26 juin 2009 – Site Natura 2000 FR2300139 Littoral Cauchois    

## Les enjeux

### Les usages


 Conservatoire du littoral    26 juin 2009 – Site Natura 2000 FR2300139 Littoral Cauchois    



## La concertation

### Le comité de pilotage

### Les entretiens bilatéraux

### Les 6 groupes de travail

Conservatoire du littoral | 26 juin 2009 – Site Natura 2000 FR2300139 Littoral Cauchois

### La concertation :

#### Le comité de pilotage (CoPil)

Rôle du CoPil: pilotage (suivi et validation) des différentes étapes de l'avancement du DocOb.  
 Membres : Les Préfets arrêtent la liste des membres  
 Les Préfets président le CoPil

➔ 3 rencontres (109 membres)

- CoPil d'installation
- CoPil de validation de l'état des lieux et des orientations
- CoPil de validation du DocOb au terme de la rédaction

Conservatoire du littoral | 26 juin 2009 – Site Natura 2000 FR2300139 Littoral Cauchois

### La concertation :

#### De nombreux entretiens bilatéraux

Rôle des entretiens bilatéraux :

- Information, communication auprès des élus des collectivités du périmètre
- Collecte de données auprès des experts scientifiques du territoire
- Collecte d'information auprès des représentants d'usagers et de propriétaires

Aujourd'hui, ont été rencontré :

- plus de la moitié des élus des communes (24)
- des associations d'usagers du territoire
- des représentants des propriétaires (exemple : Centre Régional de la Propriété Forestière)
- des experts scientifiques et techniques (exemple : Cellule de Suivi du Littoral Normand, Conservatoire Botanique National de Bailleul)
- des gestionnaires du territoire (exemple : Conseil Général 76)

Conservatoire du littoral | 26 juin 2009 – Site Natura 2000 FR2300139 Littoral Cauchois

### La concertation :

#### 6 groupes de travail

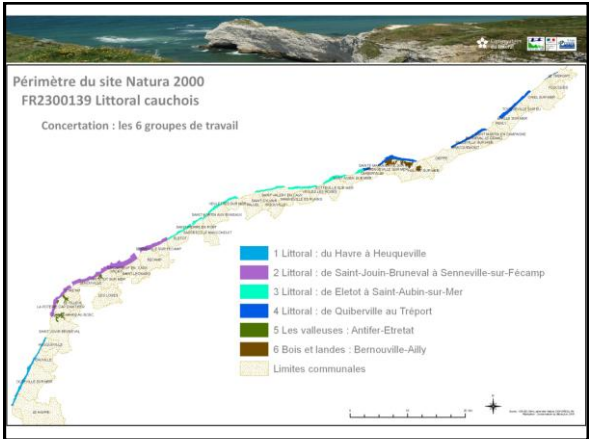
Rôle : concertation pour l'élaboration du DOCOB,  
 - Etat des lieux,  
 - Objectifs de développement durable,  
 - Définition des actions et cahier des charges des mesures de gestion contractuelles

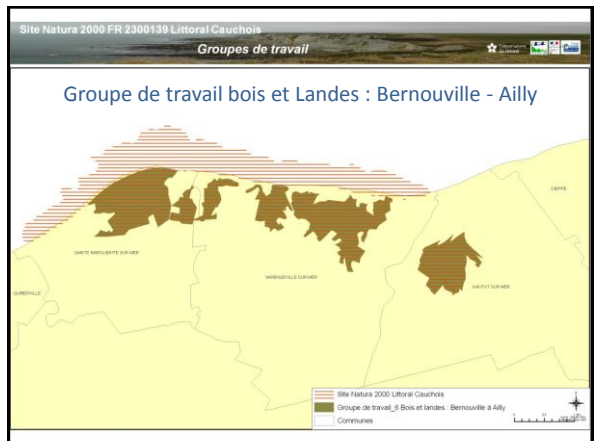
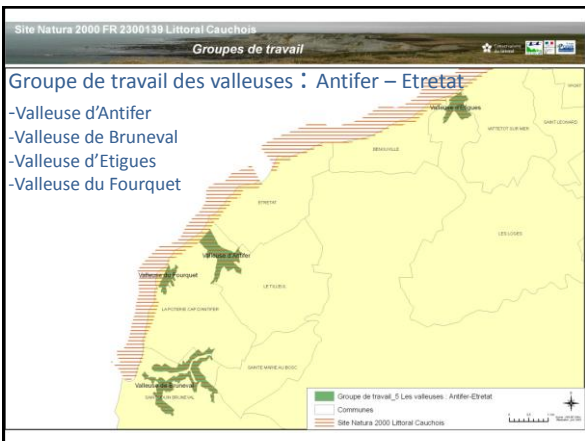
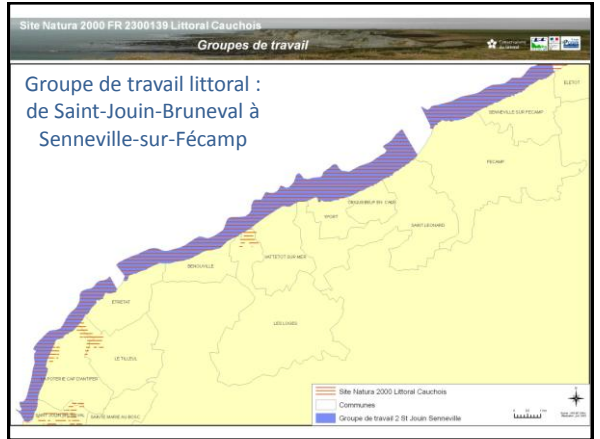
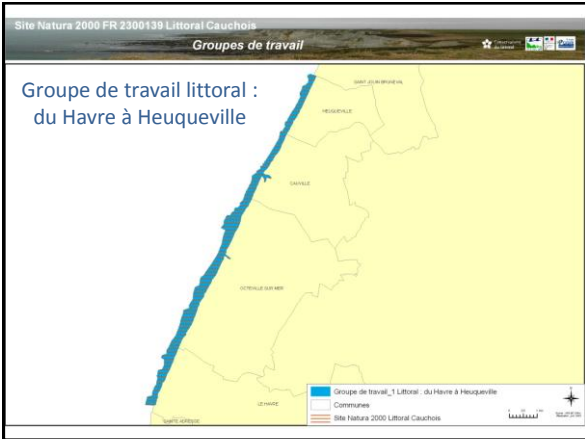
Membres : **participation volontaire** des élus, acteurs, usagers, experts du territoire

↓

Les fiches d'inscription sont disponibles ici, aujourd'hui ou auprès du Conservatoire du littoral

Conservatoire du littoral | 26 juin 2009 – Site Natura 2000 FR2300139 Littoral Cauchois





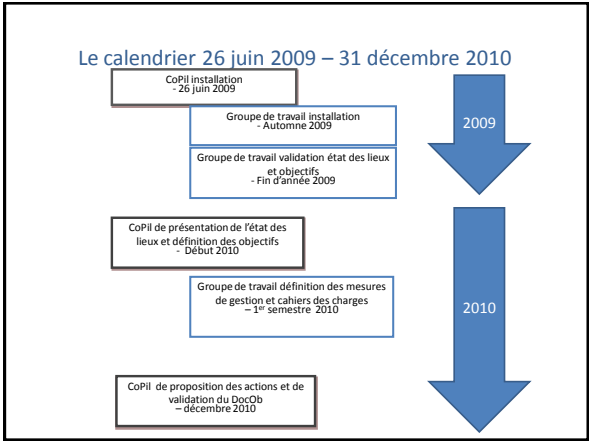




# Le calendrier

 Conservatoire du littoral    26 juin 2009 – Site Natura 2000 FR2300139 Littoral Cauchois
 





Elise RENAULT  
 Chargée de mission Natura 2000  
 1 rue Pémagnie BP546 14037 CAEN Cedex  
 02-31-15-30-93  
 et  
 02-35-10-60-00 poste 3406 (Mairie de Fécamp)  
 e.renault@conservatoire-du-littoral.fr









## Le dispositif Natura 2000

### 2 directives européennes pour la conservation de la nature

1979 : directive Oiseaux (79/409/CEE) concernant la conservation des oiseaux sauvages. Elle crée les ZPS

1992 : directive Habitats (92/43/CEE) concernant la conservation des habitats naturels ainsi que la flore et la faune sauvages autres que les oiseaux. Elle crée les ZSC

## ZPS + ZSC = le réseau Natura 2000

Chaque pays de l'UE devait proposer dès 1997 un réseau Natura 2000 permettant d'assurer la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaires identifiés par les directives et présents sur son territoire

Depuis 2008, le dispositif est étendu au domaine marin

## Le choix des sites pour le réseau

Il s'appuie sur les annexes des deux directives qui listent les espèces et les habitats d'intérêt communautaire

Le littoral cauchois a été proposé dès 1997 au titre de la directive Habitats pour plusieurs habitats de l'annexe I et plusieurs espèces de l'annexe II

## Quelles sont les conséquences d'un site Natura 2000 ?

Pour l'État (droit communautaire)  
Obligation de résultat : maintien des habitats et des habitats d'espèces dans un bon état de conservation

Pour cela la directive impose l'étude de l'évaluation des incidences de tout projet susceptible d'atteindre l'intégrité du site

Contentieux possibles

## Pour les tiers :

dépend de la transposition en droit français ( principe de subsidiarité)

- repose sur 2 principes :

- Utilisation au maximum des réglementations existantes
- Utilisation du contractuel

Ordonnance du 11 avril 2001	<b>Transposition des directives communautaires :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>↳ reconnaissance juridique des sites Natura 2000</li> <li>↳ description de l'objet du réseau Natura 2000 et des modalités de consultations</li> </ul>
Décret du 8 novembre 2001 Loi DTR avril 2005	<b>Procédure de désignation des sites Natura 2000 :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>↳ modalités de consultations des collectivités par le Préfet</li> <li>↳ arrêté de désignation des sites</li> </ul>
Décret du 20 décembre 2001 LOI DTR et Décret août 2006 Loi du 1 août 2008	<b>Gestion des sites Natura 2000 :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Réalisation d'un document d'objectifs</li> <li>↳ Utilisation des réglementations existantes</li> <li>↳ Utilisation du contractuel</li> <li>↳ Dossiers d'incidences pour certains projets</li> </ul>
Circulaire du 24 décembre 2004 (remplace celle de novembre 2002)	<b>Objet - Gestion contractuelle des sites Natura 2000 :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>↳ contenu du document d'objectifs</li> <li>↳ présentation de la gestion contractuelle des sites : mise en place des contrats et modalités de financements</li> </ul>

### Utilisation de la réglementation existante

Natura 2000 ne crée pas un nouveau régime d'autorisation. (Depuis la loi du 1 août 2008 certains projets devront faire l'objet de dossiers d'incidences).

Il s'appuie sur la réglementation existante et renforce la vigilance quant à l'application de cette dernière sur les sites Natura 2000.

« Lors des procédures d'autorisation ou d'approbation administrative, les projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements concernés devront faire l'objet d'une évaluation des incidences éventuelles au regard des objectifs de conservation des sites Natura 2000 s'ils sont susceptibles de les affecter de façon notable. »

### Mise en place d'un dispositif contractuel

Permet d'inciter les particuliers à gérer leurs terrains en préservant et/ou en restaurant les habitats et les espèces d'intérêt communautaire:

- Cas des agriculteurs : dispositif agri-environnemental de la PAC
- Pour les forestiers : contrats forestiers
- Cas des non agriculteurs : contrats Natura 2000

- La charte Natura 2000

### Pour définir

- Quel est l'état des lieux du site (espèces et milieux naturels présents, activités humaines sur le site)
- quelles sont les mesures de gestion favorables ou défavorables à la conservation des habitats
- quel doit être le contenu des contrats et de la charte
- quels projets peuvent être compatibles ou non avec la préservation du site

Il est réalisé pour chaque site un document d'objectifs (DOCOB)

### Ce DOCOB est

- réalisé en concertation avec la population locale (comité de pilotage)
- rédigé par un opérateur
- approuvé par le Préfet

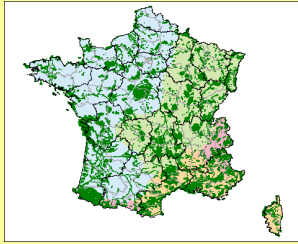
### Depuis la loi DTR de 2005

- Le comité de pilotage peut être présidé par un élu désigné par le collège des élus
- L'opérateur peut être porté par une collectivité territoriale

Cependant, pour les sites majoritairement marins, l'Etat garde la présidence du comité de pilotage et la maîtrise d'ouvrage du DOCOB et de sa mise en œuvre

Pour le littoral cauchois, l'Etat a mandaté le Conservatoire du littoral pour réaliser le DOCOB

## Le réseau Natura 2000 en France

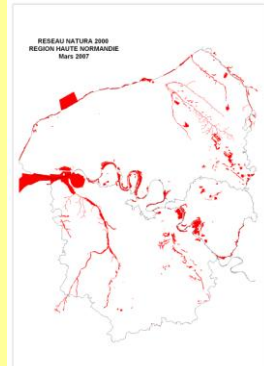


Le réseau français est stabilisé pour sa partie terrestre depuis mars 2007

Il compte à ce jour :  
1705 sites dont 1334 ZSC  
et 371 ZPS  
Soit 6.82 millions  
d'hectares correspondant  
à 12% du territoire  
national

41% de terres agricoles, 33% de forêts, 13% de landes, 6% de zones humides et eaux

## En Haute Normandie



34 sites proposés au réseau Natura 2000

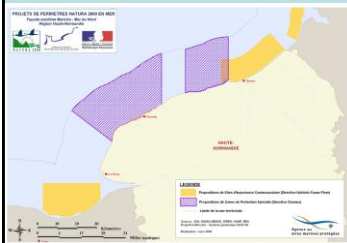
31 futures ZSC (dont 1 gérée par la Picardie)  
3 ZPS

Soit 44 800 ha correspondant à 3.6% du territoire terrestre régional  
36% en terres agricoles, 24,5% en forêts, 12% en zones humides, 5% en pelouses et landes

A ce jour 22 DOCOB validés, 10 sont en cours

## Natura 2000 en mer

Depuis 2008, le réseau a été complété par des sites marins

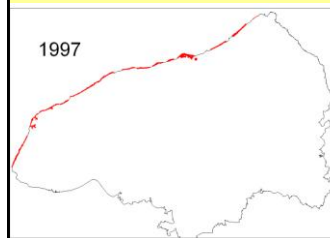


**En Haute Normandie**  
3 propositions pour Natura 2000 en mer

l'extension du site littoral cauchois  
l'extension de la ZPS du Cap Fagnet qui devient ZPS du littoral Seino-marin  
les ridens de Dieppe

2 retenues

## Le site a donc été proposé en deux temps

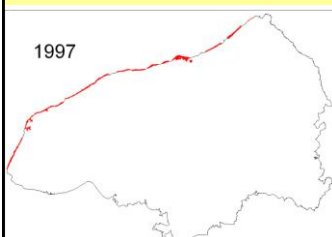


1997

1997 : désignation essentiellement pour les falaises et la zone intertidale (3510 ha)  
A cette époque des limites peu précises  
Mauvaise connaissance de la zone

Un objectif du DOCOB sera de préciser les limites

## Le site a donc été proposé en deux temps

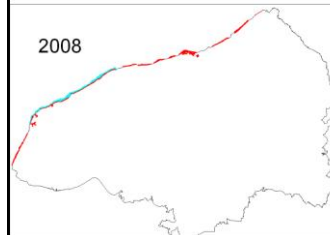


1997

1997 : désignation essentiellement pour les falaises et la zone intertidale (3510 ha)  
A cette époque des limites peu précises  
Mauvaise connaissance de la zone

Un objectif du DOCOB sera de préciser les limites

## Le site a donc été proposé en deux temps



2008

1997 : désignation essentiellement pour les falaises et la zone intertidale (3510 ha)  
A cette époque des limites peu précises  
Mauvaise connaissance de la zone

2008 : extension dans le domaine marin sur la zone à laminaires (1673 ha)



